

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2025  
(OR. en)

7538/25  
ADD 1

LIMITE

INF 46

**NOTE**

---

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - MAI 2022

---

Le présent document fournit des informations concernant les actes non législatifs adoptés par le Conseil en mai 2022, y compris la date d'adoption.

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES NON LÉGISLATIFS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN MAI 2022**

**Procédure écrite achevée le 4 mai 2022**

**CM 2953/22**

**Déclaration de la Hongrie**

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. L'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Conformément auxdits traités et à sa législation nationale, la Hongrie interprète le terme "gender" figurant dans la version anglaise de la note conceptuelle pour une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les acteurs militaires et les marines des États côtiers impliqués dans les opérations de sécurité maritime dans le golfe de Guinée, comme renvoyant au sexe.

CM 2953/22